

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n°221215-02

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2022

Présents (18) : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Absents ayant donné pouvoir (3) : Christian DIDIER (procuration à Catherine RISSOAN), Maud SARMEO (procuration à Sylvie Rouvier), Isabelle VATANT (procuration à Olivier ROCHAS)

Absents (2) : Vincent CAUSSE (excusé), Florian MARTIN

Secrétaire de séance : Sylvie ROUVIER, assistée de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

OBJET : Autorisation de signature d'un marché public à procédure adaptée (accord-cadre à bons de commande) pour des travaux de voirie entre les communes de Montmeyran, Beaumont-lès-Valence et Malissard

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-6, L2113-7 et R2332-15 ;

Considérant que le Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes, qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats ;

Considérant que la Commune de Montmeyran et les communes de Beaumont-lès-Valence et Malissard présentent des besoins similaires en matière de travaux d'entretien de la voirie ;

Considérant la constitution d'un groupement de commandes afin de sélectionner un prestataire commun en charge de réaliser des travaux d'entretien de la voirie ;

Considérant le marché public (accord-cadre à bons de commandes) lancé en procédure adaptée ;

Suite à l'analyse des offres en Commission d'Appel d'Offres le 23 novembre 2022, la société « ENTREPRISE 26 » a obtenu la meilleure note.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à signer le marché avec ce candidat ayant proposé l'offre la mieux-disante au vu des critères d'attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	18
Conseillers-ères représenté-e-s	3
Ayant voté pour	21
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, avec la société « ENTREPRISE 26 » le marché de travaux ci-dessus référencé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches, d'adopter toute mesure et de signer tout document de nature à exécuter la présente délibération

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 16 décembre 2022

Le Maire
Olivier ROCHAS

Le Secrétaire de Séance
Sylvie ROUVIER

